

La Boîte à outils

Charte « chantiers responsables »

AROHLM
PACA
CORSE


BTP 

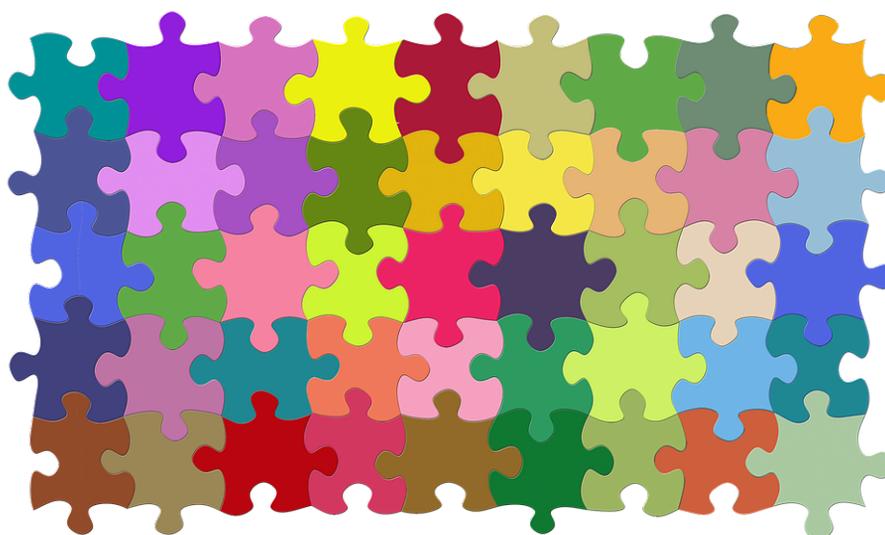
PREAMBULE

Ce livret accompagne la charte « chantiers responsables »

Il a été créé pour la commission sûreté composée de :

Son chef de file : Pierre N'DIAYE

- Représentant des forces de l'ordre sur le Département
- AR Hlm PACA & Corse
- Entreprises FBTP13
- Marseille Rénovation Urbaine
- Maitres d'ouvrage sociaux
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de Marseille
- Emergences



INSERTION



| DSDE | Structure | Contact facilitateur | Courriel | Téléphone |
|------|--|---|---|--|
| 13 | Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile | Alice PEIX | alice.peix@ampmetropole.fr | 04 42 62 81 32 |
| 13 | Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette / PLIE ACCM | Catherine THIERY | c.thiery@agglo-accm.fr | 04 86 52 60 16 |
| 13 | PLIE Marseille Provence Métropole Ouest | Corinne REBOUL | cr.pliempmouest@free.fr | 04 42 31 71 42 |
| 13 | Emergence(S) / PLIE Marseille Provence Centre | Nadège GRAND | ngrand@emergences-asso.fr | 04 96 11 55 25 |
| 13 | Maison de l'Emploi Ouest Provence | Virginie CALISTI Cécilia REVEL | vcalisti@mdeouestprovence.fr crevel@mdeouestprovence.fr | 06 19 95 48 64 06 16 16 04 14 |
| 13 | Métropole Aix Marseille Provence – Pays de Martigues | Manon MARQUIER Nathalie YOUNG | manon.marquier@ampmetropole.fr nathalie.young@ampmetropole.fr | 04.42.49.45.98 |
| 13 | Métropole Aix Marseille Provence – Pays d'Aix | Amandine LANTEZ John DANE | amandine.lantez@ampmetropole.fr john.dane@ampmetropole.fr | 04 42 52 80 13 |
| 13 | Ville de la Ciotat | Emilie LICATA | elicata@ml-laciotat.asso.fr | 04 42 08 80 50 06 17 62 62 48 |
| 13 | PLIE Marseille Provence Métropole Est | Philippe. ROBLOT | problot@pliempmest.fr | 04 42 72 25 40 06 35 48 47 58 |
| 13 | Ville de Vitrolles | Béatrice GHERDOUSSI | Beatrice.gherdoussi@ville-vitrolles13.fr | 04 42 77 41 00 |
| 13 | Ville de Salon de Provence (Espace Eco) | Hamid DERMECHE Anne GOVEDARICA KAROUBI | h.dermeche@salon-de-provence.org f.avril@salon-de-provence.org a.govedarica@salon-de-provence.org | 04 90 44 89 00 06 14 69 09 04 |
| 13 | Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays Salonais | Chloé CAKIR | chloe.cakir@ampmetropole.fr | 04 90 59 69 70 |
| 13 | Maison de l'Emploi du Pays d'Arles | Mylène PHILIBERT | mylene.philibert@mdepaysdarles.fr | 04 90 97 52 72 |

ENVIRONNEMENT



Site déchets de chantier

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

Bennes et containers avec pictogrammes. Ces derniers sont disponibles sur le site déchets de chantier <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/pictos-dechets.html>



Application sur smartphone : Déchets BTP



Ressourceries : <http://ressourceriespaca.fr/index.php/les-ressourceries-de-la-region-paca/>



Appli MAMP pour déchets sauvages en dehors du site (donc aux alentours) : « Engagés au quotidien »



Brochures, vidéos ludiques :

<http://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/le-batiment-et-vous/construction-durable/la-gestion-des-dechets-de-chantier.html>



Informations ou accompagnement sur des sujets environnement (*RGE, démarche environnementale, bilan carbone, diagnostic déchets, ...*). Prendre contact avec Christelle POURROY de la FRB PACA par mail pourroyc@paca.ffbatiment.fr ou par téléphone au 07.62.09.72.10



Commission déchets de la FBTP 13 – 04.91.23.26.23.



FICHE DE PROCÉDURE : Prévention & Sécurité chantiers

La présente fiche est une coproduction de maîtres d'ouvrage sociaux et d'Entreprises de BTP au terme de réunions co-animées par l'ARHLM PACA & Corse et la Fédération du BTP 13, dans le cadre de la Commission Sûreté de la Fédération du BTP 13.

L'objectif principal est de synthétiser des préconisations pour l'organisation d'un partenariat opérationnel destiné à assurer la réussite collective du déroulement des chantiers.

Informations avant reconnaissance de site délivrées par le maître d'ouvrage.

Nature des travaux : construction ou rénovation, travaux déjà réalisés, autres travaux prévus, durée des travaux.

« Caractéristiques » du site :

- Adresse précise (*illustration par une image si possible : photos, plans...*)
- Environnement, contexte : indicateurs d'ambiance, tensions existantes, points de trafic, proximité d'établissements scolaires, démarches déjà engagées en faveur de la tranquillité (*médiation sociale par exemple*), également : circulation piéton, impact stationnement...
- En lien avec l'Unité de Prévention Urbaine (*éléments généraux de connaissance diffusables à valider avec la Police Nationale en lien avec le correspondant UPU de l'arrondissement*)
- Logements HLM (*nombre, typologie, taux de rotation, vacance, occupation sociale...*)
- Indicateurs socio-économiques : transmettre la fiche occupation sociale des maîtres d'ouvrage (privilégier l'analyse qualitative et comparative plutôt que de transmettre des données brutes difficiles à analyser pour des non experts, veiller à rester conforme à la réglementation relative à l'échange de données).



FICHE DE PROCÉDURE : Prévention & Sécurité chantiers

- **Communication / information des locataires** : réalisée ou prévue, contenus et modalités (présentation des travaux, dates d'intervention, réunions, courriers, affichages...), ressources humaines dédiées à la relation locataire (chef de projet, Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale ...).
- **Contact bailleur social** : coordonnées du gestionnaire de site, de l'agence et/ou du centre d'appel (pour orienter toute réclamation de locataire).
- **Insertion** : préciser s'il s'agit d'un marché clausé et dans ce cas indiquer le contact du facilitateur.
- **Autres contacts « ressources »** : centre social, association, chantier d'insertion à proximité, opérateur de médiation sociale et toutes personnes « ressources » identifiées.

A noter : les « caractéristiques » du site sont transmises dans le cadre de la procédure, pour information à la Fédération du BTP13 et à l'ARHLM PACA & Corse :



Florent LEONARDI : fleonardi@arhImpacacorse.com 04.91.13.73.26

Sophie CREMIEUX : cremieux@d13.ffbatiment.fr 04.91.23.26.28





FICHE DE PROCÉDURE : Prévention & Sécurité chantiers

Reconnaissance du site organisée par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage fixera une date de reconnaissance du site avant la clôture de l'appel d'offres. Celle-ci sera mentionnée dans les pièces *marché*.

Cette reconnaissance, dont le format sera adapté selon le contexte du chantier, se fera en présence du :

- Gestionnaire de proximité et/ou du chargé du programme/chef de projet,
- Référent de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale
- Référent de l'entreprise générale (en cas de corps d'état séparé, seul le lot le plus important sera convié),
- Référent du CLSPD OU CISP

A noter :

- Dans le cadre d'un site en projet ANRU sur Marseille, inviter le chef de projet du GIP Marseille Rénovation Urbaine,
- Informer les entreprises des atouts du quartier : partenariat, dispositif de médiation sociale (*inviter dans ce cas l'opérateur de médiation concerné*),
- Informer les entreprises des éventuelles tensions locataires/bailleurs existantes et des actions en cours ou envisagées,
- Les entreprises signent un quitus de visite et rédigent une note (hors critère d'attribution) sur les principes d'organisation au regard des éléments de connaissance du site, à joindre à la réponse à l'appel d'offres.



FICHE DE PROCÉDURE : Prévention & Sécurité chantiers

Visite de démarrage de chantiers

Le maître d'ouvrage déclare le chantier auprès de la Préfecture de Police 13 et de la FBTP13. La FBTP13 et le maître d'ouvrage organisent une réunion dès le démarrage des travaux avec :

- L'entreprise générale ou les corps d'état séparés et/ou sous-traitants connus
- Les facilitateurs pour la mise en œuvre de la clause sociale, (Emergence's, Plie ...)
- Le Délégué du Préfet du territoire concerné
- Le Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)
- Le Dispositif Ras le Vol (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, FBTP13 et dans le cadre d'un site en projet ANRU le Chef de projet RU et la Police Municipale)

Les points à aborder sont les suivants :

- L'adresse exacte du site avec précision de l'emplacement du chantier, des accès à privilégier, de la base de vie...
- Les préparatifs nécessaires : aussi bien les nuisances sonores que la mise en place de la base de vie, modifications de stationnement
- L'actualisation des données de contexte et d'environnement mise à disposition à l'issue de la reconnaissance du site
- Le dispositif Ras le Vol (rappels, fiches réflexes)
- Les clauses d'insertions professionnelles (entreprise générale et sous-traitance)
- L'information des habitants (modalités, dates et délais, messages à transmettre, points particuliers, relogements...)
- Tout autre point jugé nécessaire

Afficher sur site l'information sur les dispositifs d'insertion professionnelle et leurs coordonnées (modèles d'affichage proposés).

FICHE DE PROCÉDURE : Prévention & Sécurité chantiers

En cours de chantier

En prévention :

- Réunion pour une actualisation du contexte, de l'environnement, si nécessaire (notamment en cas d'évènements, de faits nouveaux, susceptibles d'impacter le chantier).
- Information (rappel de la procédure et des données sur le site) des entreprises en sous-traitance en fonction de leur arrivée sur le chantier, dans le cadre des réunions de chantier.

En cas d'incident : application de la fiche réflexe Ras le Vol rappelée à l'ouverture du chantier.



AROHLM
PACA
CORSE



Boîte à outils - Charte « chantiers responsables »